

L'Audit Financier

Par : YOUSOUF ABOUBAKAR Hissein

Introduction

Les cabinets d'audit ont connu ces dernières années une évolution importante¹ dans tous les secteurs économiques (audit financier, audit social, audit stratégique, audit marketing,...). Le marché de l'audit a de plus en plus tendance à être dominé, tant économiquement que culturellement, par de grosses structures affiliées à des réseaux internationaux (Arthur Andersen, Ernst & Young, PriceWaterhouseCoopers). Alors nous sommes tentés de nous demander si l'audit est un phénomène nouveau ? Et s'il est d'origine anglo-saxonne ?

La pratique de l'Audit existe depuis fort longtemps (2000 avant Jésus Christ), avec comme fin principale de punir les voleurs pour détournements de fonds. Les premiers prescripteurs étaient les Rois, Empereurs, l'Eglise ou l'Etat avec comme auditeurs des clercs ou des écrivains. Jusqu'en 1700, le rôle de l'audit était de protéger le patrimoine pour attester l'image fidèle des comptes et la qualité du contrôle interne dans le respect des normes. Cependant la pratique de l'audit ne devient active qu'à partir des années 1990, se donnant comme mission la protection contre la fraude internationale. En outre, le terme audit provient du latin « audire » qui veut dire écouter.

Dans l'entreprise, la fonction d'auditeur et de contrôleur de gestion est souvent effectuée par la même personne mais l'audit, qu'il soit interne ou externe² se différencie au contrôle de gestion par sa temporalité³ : l'audit est une mission ponctuelle tandis que le contrôle de gestion fonctionne en permanence dans une entreprise. Cet aspect temporel sera un peu confus dès que l'on aborde la relation entre **l'audit stratégique et l'audit financier (IV)**.

Le premier axe de ce papier tentera de **définir l'audit (I)** avant d'aborder sa **typologie (II)**, qui nous guidera à traiter l'approche, la méthodologie et les outils utilisés par **l'audit financier (III)**.

¹ Olivier HERRBACH « Arbitrage contrôle – Autonomie dans les bureaucraties professionnelles : l'exemple des cabinets d'Audit.

² Interne lorsque l'auditeur fait partie de l'entreprise, externe sinon.

³ C. ALAZARD et S. SEPARI « Contrôle de gestion : Manuels et applications », 5^{ème} édition, DUNOD 2002 ; pp 18-19.

I. Définitions et concepts

1.1 Définition

Au sens large ⁴, lors des premières assises d'audit en France de 1985, ressort une définition de l'audit selon laquelle « L'audit est une démarche ou une méthodologie menée de façon cohérente par des professionnels utilisant un ensemble de techniques d'information et d'évaluation afin de porter un jugement motivé et indépendant, faisant référence à des normes sur l'évaluation, l'appréciation, la fiabilité ou l'efficacité des systèmes de procédures d'une organisation ».

Cette définition était accompagnée par un texte d'application :

« Dans l'entreprise qui constitue son cadre privilégié d'exercice, l'audit comprend généralement deux grandes approches selon l'objectif poursuivi :

- l'appréciation de la qualité de l'information (opinion sur les informations formulées par l'entreprise) ;
- l'appréciation des performances et de l'efficacité des systèmes d'information et d'organisation ».

Selon le General Accepted Auditing Standards (GAAS) guid, le terme audit désigne « une révision méthodologique ainsi qu'un examen objectif d'un élément, comprenant la vérification d'informations spécifiques déterminées par les auditeurs ou prescrites par la pratique généralisée.

Normalement, le but d'un audit est d'exprimer une opinion, ou tirer une conclusion sur l'objet de l'audit ».

1.2 Caractéristiques d'un audit

Il ressort de ces 2 définitions que l'audit se caractérise par :

- **l'examen méthodologique d'une situation** : il porte toujours sur les états financiers pour l'auditeur légal, mais peut s'élargir sur d'autres domaines pour l'auditeur financier ;
- **une personne indépendante et compétente** : la mission d'audit requiert une compétence multidimensionnelle (comptabilité, droit, gestion, organisation, sciences humaines et politiques générales) et une indépendance vis-à-vis de l'activité soumise au contrôle ;

⁴ L. COLLINS et G. VALIN « Audit et contrôle interne : aspects financiers, opérationnels et stratégiques » 4^{ème} édition, Dalloz 1992.

- un **auditeur qui s'assure de la validité matérielle des éléments qu'il doit contrôler ;**
- **l'auditeur vérifie la conformité du traitement de ces faits avec les règles,** les normes et les procédures du système de contrôle interne ;
- **le rapport d'audit** doit exprimer une opinion motivée sur la concordance globale de la situation par rapport aux normes.

Si les conclusions des rapports d'audit effectués par deux auditeurs différents ne doivent pas être très hétérogènes, les cabinets d'audit ont développé des méthodes spécifiques afin de ressortir de leurs missions par des avantages comparatifs par rapport à leurs concurrents.

Au niveau de l'entreprise, quels types d'audit on peut mener ? Pour répondre à cette question, il nous faudra traiter les différents types d'audit.

II. Différents types d'audit

L'audit peut s'appliquer dans tous les secteurs économiques. Appliqué à l'entreprise, il se divise généralement en trois types d'audit :

- l'audit financier, le plus répandu, est utilisé en vue de la certification des états financiers ;
- l'audit interne ;
- l'audit opérationnel (ou audit des opérations).

Une quatrième catégorie peut être envisagée si nous prenons en compte l'audit stratégique que nous développerons dans le point IV de ce document.

2.1. L'audit financier

Pendant très longtemps, les organisations économiques ont produit essentiellement des informations financières ; il en résulte qu'originellement l'audit est un examen critique des informations d'ordre comptable, effectué par un expert indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur les états financiers. L'audit s'identifie donc initialement au contrôle externe des comptes. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui encore, on emploie souvent l'un pour l'autre les termes audit et audit financier.

L'audit financier a été utilisé depuis longtemps ; sa généralisation remonte aux années 1930 suite au Crash boursier, ce dernier ayant anticipé l'avènement de la réglementation comptable, la mise en place des Institutions de contrôle avec pour rôle de protéger les investisseurs et de leur fournir une information fiable et transparente.

2.2. L'audit interne

L'apparition de l'audit est liée directement à l'accroissement en volume des informations financières ; de cet accroissement découlaient des risques accrus d'erreurs et de fraudes. H.F Stettler avançait que « ...la croissance du volume des opérations laissait prévoir une augmentation substantielle des services des auditeurs indépendants pour les entreprises ... La solution a été, évidemment, de développer les services d'audit sur le plan interne.... ».

La Cour des Comptes Européenne, dans son manuel d'audit de 1998, définissait l'audit interne comme étant « une activité de contrôle, au sein de l'entité, effectuant des travaux pour le compte de cette dernière. Contrairement au contrôle interne, l'audit interne est indépendant des procédures et des activités auditées. Ses fonctions comprennent, entre autres, l'analyse, l'évaluation et le contrôle de la pertinence et de l'efficacité des systèmes comptables et de contrôle interne ».

Il s'agit donc d'une activité de contrôle au sein de l'entreprise, indépendante des procédures et des activités auditées.

2.3 L'audit opérationnel

L'auditeur interne s'est donc progressivement orienté à un domaine d'intervention plus large. Dans certains cas, l'audit opérationnel doit être mis en œuvre par un auditeur externe. L'audit opérationnel consiste à améliorer toutes les dimensions de la gestion d'une entreprise. Les aspects fondamentaux de l'audit opérationnel sont les suivants :

- l'auditeur opérationnel cherche, aussi loin qu'il le faut dans l'organisation de l'entreprise, les causes profondes des phénomènes qu'il a observés (remise en cause systématique) ;
- il s'étend à toutes les fonctions de l'entreprise, y compris à la fonction financière.

III. L'audit financier

3.1 L'approche de l'auditeur

- Objectif de l'audit

L'objet même d'un audit est de chercher à identifier, les points forts et les faiblesses de l'entreprise. Ainsi, l'entreprise et l'auditeur se mettent à l'avance d'accord sur l'objectif et la mission de l'auditeur. L'objectif final pour un audit financier est d'obtenir une assurance sur la régularité et la sincérité des comptes, qui devraient refléter une image fidèle des opérations de l'exercice, du patrimoine et de la situation financière de la société à la fin de l'exercice.

- Démarche générale de l'auditeur

La démarche générale de l'auditeur peut s'analyser en trois phases :

- 1) La phase de connaissance générale de l'entreprise : Comme dans tout type d'audit, l'auditeur financier commencera son travail par approche générale consistant à bien connaître l'entreprise et l'organisation des missions ;
- 2) La phase d'évaluation des procédures : L'auditeur a besoin, ne serait ce que pour organiser ses travaux, de connaître l'organisation comptable, les différents flux d'information et la façon dont ils sont traités ;
- 3) La phase d'examen des comptes et des documents financiers : L'auditeur vérifie la justification et le bien fondé des écritures enregistrées, examine les soldes et la cohérence d'ensemble des états financiers.

- Risque et seuil de signification

L'ensemble des travaux effectués a pour objectif premier de **limiter le risque** d'émettre une opinion erronée sur le comptes soumis à la certification dans la **limite du seuil de signification** (au-delà duquel les états financiers ne sont plus fiables et sincères).

3.2 Méthodologie de l'audit financier

La méthodologie de l'audit peut être présentée en cinq étapes principales

- Orientation et planification de la mission

Dans cette phase, après avoir pris une connaissance générale de l'entreprise, l'auditeur doit élaborer un plan général d'audit résumant les différentes informations obtenues et lui permettant de préciser les conclusions et les décisions qu'il en tire pour la réalisation de son audit. Il devrait pouvoir mettre en place son programme de travail détaillé avec une description suffisamment précise des travaux à effectuer.

- Appréciation du contrôle interne

L'auditeur n'est pas tenu d'effectuer un examen et une évaluation de tous les systèmes.

Un examen détaillé et une évaluation des procédures seront réalisés dans 2 cas :

- Lorsqu'un système revêt une importance capitale pour l'entreprise en raison des opérations qui y sont traités et de leur incidence sur les états financiers ;
- Lorsqu'un examen et une évaluation d'un système doivent permettre à l'auditeur de gagner en efficacité en limitant les contrôles directs en compte.

- Le contrôle des comptes

Le contrôle des comptes constitue une étape obligatoire de l'audit, même si le contrôle interne semble irréprochable l'auditeur doit effectuer un minimum des contrôles directs des comptes et des tests de validation.

- L'examen des comptes annuels

L'examen des comptes annuels a pour objet de vérifier que les états financiers :

- sont cohérents ;
- concordent avec les données de la comptabilité ;
- sont présentés selon les principes comptables et la réglementation en vigueur ;
- quel'annexe respecte les dispositions légales et réglementaires et qu'elle comporte toutes les informations d'importance significative sur la situation patrimoniale, financière et sur le résultat de l'entreprise.

- Synthèse des travaux et rapports

Al'issue de ses travaux, l'auditeur en fait la synthèse de façon à s'assurer qu'ils sont suffisants et convaincants et établit ses rapports.

3.3 Les outils de l'audit financier.

L'auditeur financier dispose de différents moyens techniques :

- Les moyens de description d'évaluation du contrôle interne

Ces moyens concernent la description ou l'évaluation des procédures.

La description des procédures peut être faite de façon narrative ou par l'utilisation des diagrammes.

L'évaluation des procédures consiste à s'assurer les procédures garantissent suffisamment la protection des actifs et du patrimoine de l'entreprise ainsi que la fiabilité et la qualité des informations entrant dans l'élaboration de l'information financière de l'entreprise.

- Les moyens de contrôle des comptes

L'auditeur, par l'exercice de son jugement professionnel, peut choisir la nature et l'étendue des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'assurance raisonnable qu'il recherche sur les comptes. Il dispose comme moyens de contrôle des comptes de : l'observation physique,

l'examen des livres et des documents, la confirmation directe, l'examen analytique et des déclarations des dirigeants.

- Les sondages

Est appelé sondage en audit toute méthode de sélection d'un individu : facture, écriture, etc. en vue d'effectuer un contrôle sur cet individu.

Un sondage peut être basé ou non sur une méthode statistique, l'auditeur est libre de choisir la méthode la plus efficace et la mieux adaptée au cas étudié.

- L'outil informatique

L'auditeur financier, pour atteindre ses objectifs, ne peut plus, dans beaucoup de situations, se contenter des procédures manuelles de vérification.

Le développement de l'outil informatique a permis à l'auditeur d'avoir ses propres logiciels et applications. Il fait les tests d'audit sur ordinateur et l'analyse. Cet outil procure plus de fiabilité et une précision des calculs, aussi permet une gestion du temps de travail.

- Le classement des dossiers

Au cours d'une mission, l'équipe d'audit réunit un volume important d'informations qui doivent être classées et organisées de façon à permettre un accès facile pour tous les membres de l'équipe et les personnes qui reverront ces travaux.

IV Audit stratégique et audit financier

L'audit stratégique, apparu dans les années 1980, est utilisé dans les entreprises et institutions en voie d'internationalisation rapide. Ses objectifs peuvent être regroupés en 3 grandes catégories :

- 1)- les organes de contrôle ou de surveillance des entreprises et des institutions assument la responsabilité de fixer les objectifs à long terme ;
- 2)- les instances de contrôle ne sont pas toujours familières à l'état de l'art en technologie nouvelle et gestion (en évolution), ne pourront pas maîtriser le risque encouru par l'entreprise ;
- 3)- les organes de contrôle sont fréquemment amenés à prendre en considération des critères de décisions qui vont au-delà des règles préétablies de la communication financière et du droit, local ou international.

4.1. Audit des investissements et de la gestion financière à long terme

Comme pour toute mission de nature stratégique, l'auditeur doit pouvoir s'appuyer sur des critères préétablis afin de sauvegarder son objectivité et son indépendance, tout en engageant sa responsabilité sur les conclusions qu'il formule. Il peut fournir une contribution positive aux choix des investissements et des sources de financements (par fonds propres ou endettement) optimales.

Dans le cadre des opérations de croissance externe, les missions des auditeurs peuvent se réaliser :

- soit par une attitude de surveillance permanente des risques et opportunités liés au problème central de l'évaluation de l'entreprise elle-même et des partenaires ou concurrents ;
- soit par la participation active aux opérations de croissance externe en collaboration avec les principaux intervenants (auditeurs externes, conseils juridiques et fiscaux notamment).

Quel que soit le type d'opération (investissement, financement, croissance externe) sur laquelle il donne son opinion, l'auditeur doit examiner les prévisions à long terme (méthodologie des prévisions externes, hypothèses générales et données de l'entreprise aux divers échelons).

4.2 Audit des nouveaux instruments financiers

La globalisation financière caractérisée par la désintermédiation, la déréglementation et le décloisonnement (les 3 D), a contraint les entreprises agissant dans les marchés financiers à faire face à certains risques afférents aux marchés. L'auditeur peut donner son avis sur ces types de risque si sa mission l'y mène.

- **Mesure du risque financier**

Les opérateurs sur les marchés des capitaux sont exposés à 3 types de risque :

- **le risque de contrepartie** auquel s'expose le prêteur lorsque la solvabilité de l'emprunteur s'avère douteuse ;
- **le risque de prix** lorsque la valeur d'une position investie dans une catégorie d'actif quelconque dépend de la variation du prix de cet actif de référence ;
- **le risque de liquidité** lorsque la conversion en moyens de paiement ne peut être réalisée en temps réel, sinon à un coût prohibitif.

Il convient de signaler que le risque dépend du type de marché : marché organisé (sécurité, liquidité, souplesse transparence) ou marché de gré à gré (risque important en particulier pour les opérateurs non professionnels).

- Appréciation du système de mesure du risque financier

La qualité d'un système d'information s'apprécie en fonction de son coût et de sa capacité à répondre aux besoins des divers utilisateurs concernés en temps réels. Ils peuvent être :

- des opérateurs sur le marché financier ;
- personnel administratif et comptable chargés de suivre des opérations ;
- les différents responsables hiérarchiques désireux de suivre les opérations effectuées sur les marchés ;
- les actionnaires ou les organismes auxquels l'entreprise doit fournir des informations.

L'auditeur doit apprécier la qualité du système de mesure de risque financier interne de l'entreprise, diagnostic indispensable et nécessairement préétabli à l'examen de la politique de gestion de ces risques par les intervenants sur les marchés financiers.

Conclusion

L'audit financier est une activité très ancienne. Sa prolifération, ces dernières années, est liée au volume et à la qualité des informations financières requises par les organismes de régulation au niveau local et international. Ainsi, le champ de l'audit s'élargit chaque fois qu'un problème de type nouveau se crée. Aujourd'hui on assiste à des missions d'audit social, marketing, environnemental... donc les métiers de l'audit dépendent des besoins des acteurs économiques.

L'auditeur, lors de sa mission, se contente de réaliser des tests qui semblent nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion sur l'élément. Il peut engager sa responsabilité, vis-à-vis de ses clients ainsi que des autres tiers lorsque sa mauvaise foi est établie sur le contenu de son rapport.

Toutes les institutions de régulation convergent sur le fait que l'auditeur, lors d'une mission d'audit externe doit être un acteur indépendant.

La mission d'audit financier s'avère difficile à mettre en œuvre dès qu'il s'agit de vérifier les comptes consolidés d'une société dont les filiales se trouvent dans différents pays et qui adoptent toutes des référentiels comptables locaux. Pour ce fait, les cabinets d'audit de conseils continuent par se spécialiser dans des domaines précis tels que la consolidation, le reporting, le conseil...

Après la vague des scandales financiers du début du 21^{ème} siècle, les auditeurs sont fixés du bout du doigt et doivent concilier autant de compétence et de déontologie afin de garantir les intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise et spécifiquement ceux des investisseurs.